

# LES FILIERES SELECTIVES

---

## 1. Qu'est-ce qu'une filière sélective ?

- **Signification : capacité d'accueil limitée et taux d'attractivité.**

Le terme de filière sélective signifie qu'il existe un nombre de places limité proposé par l'établissement envisagé et que l'admission dans la formation n'est pas automatique si une demande est faite.

Fréquemment, le nombre de demandes excède le nombre de places dans ces filières et on peut calculer un rapport, le taux d'attractivité (nombre de demandes sur nombre de places), qui nous renseigne sur la nature de la sélection.

- **Prise en compte de l'incertitude : élaboration d'une stratégie.**

Etant donné qu'il existe une incertitude liée à un éventuel refus de l'établissement, il faut envisager simultanément d'autres possibilités de formation qui permettront de poursuivre le projet envisagé de manière directe ou indirecte.

- **Objectifs de la sélection : mesure par les responsables de la formation de la motivation, du parcours académique et du projet de formation/professionnel.**

La sélection de la part des équipes des établissements a pour objectif de choisir les individus qui seront les plus adaptés à la formation envisagée. De manière générale, sont étudiés la motivation et les projets de formation et/ou professionnel, le parcours académique et/ou des résultats à des concours ou tests spécifiques par le biais de différents outils.

## 2. Les différentes filières de formation sélectives.

- **Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (filière post-bac).**

Les CPGE sont des formations proposées en lycée. La procédure [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) est utilisée pour faire la sélection : le critère principal est le parcours académique (résultats scolaires 1<sup>ère</sup> et terminale et appréciations).

- **Les brevets de technicien supérieur (BTS) (filière post-bac).**

Les BTS sont des formations proposées généralement en lycées et à temps plein. D'autres établissements et une formation en alternance sont néanmoins envisageables. La procédure [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) est le plus souvent utilisée pour faire la sélection mais d'autres procédures sont possibles. Les critères de sélection sont le parcours

académique (résultats scolaires 1<sup>ère</sup> et terminale et appréciations), la motivation et les projets (CV, lettre de motivation et plus rarement entretien) et éventuellement des dossiers ou tests spécifiques.

- **Les diplômes universitaires de technologie (DUT) (filière post-bac).**

Les DUT sont des formations proposées dans les instituts universitaires de technologie dépendants de l'université à temps plein dans une grande majorité. Une formation en alternance est quelquefois possible. La procédure [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) est utilisée pour faire la sélection : les critères de sélection sont le parcours académique (résultats scolaires 1<sup>ère</sup> et terminale) et la motivation et les projets (CV, lettre de motivation et plus rarement entretien).

- **Les écoles spécialisées (filière post-bac ou post-bac +2/+3/+4/+5) : écoles de commerce, d'ingénieurs, d'art, d'architecture...**

Les écoles spécialisées sont des établissements qui proposent des formations dans un secteur professionnel précis voire pour un métier en particulier. La formation peut être effectuée à temps plein ou en alternance. La procédure [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) ou un autre type de procédure peuvent être utilisées en fonction de l'école. De ce fait, les critères de sélection varient d'une école à l'autre : parcours académique (résultats scolaires et appréciations), la motivation et les projets (CV, lettre de motivation et entretien) et concours/tests.

- **Licences à l'université : capacité limitée ou parcours spécifique (filière post-bac).**

Si le nombre de candidatures dépasse la capacité d'accueil d'une licence, les universités sélectionnent les dossiers en fonction de l'origine scolaire, du dossier académique, du projet du candidat et de l'académie d'origine. Pour certaines licences spécifiques (double licences notamment), l'université peut mettre en place une sélection et un nombre de places limité. La procédure [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) ou une autre procédure peuvent être utilisées. Les critères de sélection sont le parcours académique (résultats scolaires et appréciations), la motivation et les projets (CV, lettre de motivation et plus rarement entretien) et éventuellement des tests.

- **La plupart des masters des universités (filière post-bac +3/+4).**

Intégrer un master 1<sup>ère</sup> année (M1) devient un palier de sélection. Ainsi, les universités pourront organiser un processus de recrutement pour leurs diplômes. L'ancienne sélection post M1 pour intégrer le master 2<sup>ème</sup> année (M2) disparaît, exceptions faites pour les filières de droit et de psychologie. En contrepartie, tout titulaire d'une licence pourra se voir proposer une poursuite d'études dans un cursus conduisant au master. Les critères de sélection seront soit une procédure de concours, soit une étude de dossier qui comprendra certainement les résultats obtenus lors des années précédentes, l'adéquation entre le domaine de la formation effectuée et le domaine du master envisagé, le projet professionnel et d'éventuels autres éléments en fonction des établissements.

### 3. Les différentes méthodes de sélection.

- Le site [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) : parcours académique (résultats, appréciations, absences injustifiées).

Lorsqu'une demande de formation sélective se fait par le biais de la procédure [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr), les éléments du parcours académique (les bulletins scolaires et les résultats au baccalauréat éventuellement) sont renseignés sur le site. Ainsi, toutes les informations d'un bulletin scolaire sont transmises à l'établissement qui propose la formation : notes suivant les disciplines solaires, place dans la moyenne de la classe, appréciations des enseignants et absences injustifiées.

- Le parcours académique hors-site [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) ou post-bac+1/+2/+3/+4

Lorsque la sélection post-bac ne passe pas par le site [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) ou lorsque la sélection ne se fait pas après baccalauréat, les renseignements sur le parcours académique (résultats aux examens, notes, appréciations des enseignants, absences...) sont demandés de manière quasi systématique.

- Le Curriculum Vitae (CV). [VOIR LA FICHE INFO - CV](#)

Le CV est un document qui retrace les expériences d'une personne. Lorsque ce document est demandé pour intégrer une formation, il doit mettre en avant le parcours scolaire, les expériences professionnelles et les compétences du candidat.

- La lettre de motivation. [VOIR LA FICHE INFO - Lettre de motivation](#)

La lettre de motivation est un document qui permet de mettre en avant sa candidature par le biais de sa personnalité et de ses projets de formation et/ou professionnel.

- L'entretien. [VOIR LA FICHE INFO - Entretien](#)

L'entretien est un moment de rencontre entre un candidat et des responsables de formation. Il intervient en général à la fin du processus de sélection. L'objectif principal de l'entretien pour les responsables est d'identifier la capacité du candidat à s'exprimer l'oral sur son parcours et ses projets et de mieux cerner son potentiel.

- La lettre de recommandation.

La lettre de recommandation est un document rédigé par une personne qui a pu vous suivre antérieurement (enseignants, tuteurs de stage, maîtres d'apprentissage, directeurs d'établissement...) et qui expose vos atouts et qualités à l'attention des responsables de la formation envisagée.

- **Le dossier personnel.**

Dans certains établissements qui proposent des formations spécifiques, il peut être demandé de fournir un dossier particulier regroupant des travaux effectués dans le cadre de la formation antérieure du candidat ou dans le cadre d'activités personnelles.

- **Les tests.**

Un établissement peut demander à un candidat de passer un test particulier qui peut varier en fonction de sa nature : test d'aptitudes, test psychotechnique, test de langue...

- **Les concours.**

Un établissement ou un réseau d'établissements peut proposer un concours avec des épreuves écrites et/ou orales qui permettront de classer les candidats en fonction des résultats obtenus à ces épreuves.